

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 840

présenté par
M. Goldberg, M. Hanotin et M. Hammadi

TITRE

Après le mot :

« intercommunaux »,

insérer les mots :

« , des conseillers régionaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de rendre cohérent l'intitulé du projet de loi avec les articles concernant les conseillers régionaux dans son contenu.